

 <p>Faculté de Droit et Science Politique</p> <p>Membre de UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR</p>	<p>Domaine : DROIT-ECONOMIE-GESTION Mention : DROIT ÉCONOMIQUE ET DES AFFAIRES</p> <p>MASTER 1^{ère} Année Semestres 1 et 2</p> <p><i>Responsable Pédagogique : Anne TRESCASES</i></p>	<p>Année Universitaire 2018-2019</p>
--	--	---

1- Organisation des enseignements

Article 1 : Les enseignements sont organisés sous forme d'unités d'enseignements capitalisables, et sont dispensés sous forme de cours et/ou de travaux dirigés. Sauf dispositions spéciales, l'étudiant doit suivre tous les enseignements constitutifs de toutes les unités d'enseignement (UE) du semestre. Le choix des matières de Travaux Dirigés (TD) est opéré pour les deux semestres au moment de l'inscription pédagogique.

Article 1.1 : Les étudiants devront choisir trois matières par semestre donnant lieu à des TD afin de permettre le calcul de la note finale. Les étudiants peuvent demander, au plus tard avant le début des TD, l'autorisation d'être **Dispensés d'assiduité aux TD** sur présentation de justificatifs (salariés, sportifs de Haut Niveau, etc...).

Article 2 :

Semestre 1

Les étudiants doivent choisir, parmi les **UE1 à UE5 (UE obligatoires)** définies ci-dessous :

- 3 enseignements obligatoires chacun composé d'un Cours Magistral (CM) et d'un TD
- 2 enseignements obligatoires en CM

UE 1 : Droit et marchés 1 : Droit économique

UE 2 : Droit et marchés 2 : Droit de la concurrence

UE 3 : Droit du financement 1 : Droit des assurances

UE 4 : Droit du financement 2 : Droit bancaire

UE 5 : Droit international privé

UE 6 : les étudiants doivent suivre au sein de l'unité d'enseignement PPR (Projet de Professionnalisation) le TD d'Anglais ainsi qu'un élément à choisir parmi :

- Droit des affaires : *Note de synthèse*
- Droit numérique : *Projet numérique*.

Les étudiants doivent choisir, parmi les **UE7 à UE10 (UE optionnelles)** définies ci-dessous, 2 spécialisations.

UE 7 : Spécialisation en Droit des affaires : les étudiants doivent suivre 2 enseignements obligatoires :

- *Propriétés industrielles* en CM
- *Global law* en CM (cours dispensé en anglais).

UE 8 : Procédure civile : les étudiants doivent suivre l'enseignement obligatoire *Procédure civile 1* composé d'un CM+TD.

UE 9 : Principes comptables fondamentaux : les étudiants doivent suivre l'enseignement obligatoire *Principes comptables* en CM.

UE 10 : Mineure DS4H : les étudiants doivent suivre un enseignement obligatoire à choisir parmi :

- *Entrepreneurship*
- *Mobiquitous and Big Data Systems*
- *Introduction to Machine Learning*
- *Technological challenge in the IoT domain.*

IMPORTANT : l'étudiant doit **obligatoirement** choisir le *projet numérique* dans l'UE6 s'il opte pour l'UE10 comme spécialisation de son semestre 1, quel que soit l'enseignement suivi dans cette UE. A l'inverse, si l'étudiant choisit le *projet numérique* en UE6, il n'est pas obligé de s'orienter vers l'UE10 comme spécialisation.

Par ailleurs, l'étudiant devra suivre l'UE20 comme spécialisation du semestre 2 s'il choisit l'UE10 au semestre 1.

Semestre 2

Les étudiants doivent choisir, parmi les **UE11 à UE15 (UE obligatoires)** définies ci-dessous :

- 3 enseignements obligatoires chacun composé d'un CM+TD
- 2 enseignements obligatoires en CM

UE 11 : Entreprises en difficulté : Droit des entreprises en difficulté

UE 12 : Régulation 1 : Droit de la consommation et de la distribution

UE 13 : Régulation 2 : Droit de l'environnement

UE 14 : Internationalisation des échanges 1 : Droit du commerce international

UE 15 : Internationalisation des échanges 2 : Droit des transports (maritimes et terrestres)

UE 16 : les étudiants doivent suivre au sein de l'unité d'enseignement PPR (Projet de Professionnalisation) le TD d'Anglais ainsi qu'un élément à choisir parmi :

- Droit des affaires : *Note de synthèse*
- Droit numérique : *Projet numérique*.

Les étudiants doivent choisir, parmi les **UE17 à UE20 (UE optionnelles)** définies ci-dessous, 2 spécialisations.

UE 17 : Spécialisation en Droit des affaires : les étudiants doivent suivre 2 enseignements obligatoires :

- *Droit pénal spécial 2* en CM
- *Droit boursier et du financement* en CM.

UE 18 : Fiscalité : les étudiants doivent suivre l'enseignement obligatoire *Fiscalité des entreprises* en CM.

UE 19 : Procédure civile : les étudiants doivent suivre l'enseignement obligatoire *Procédure civile 2* en CM.

UE 20 : Mineure DS4H : les étudiants doivent suivre un enseignement obligatoire à choisir parmi :

- *Digital IP and Law*
- *Sensors and Network devices*
- *Digital Strategy*
- *Technological challenge in the IoT domain*
- *Mobiquitous and Big Data Systems*.

IMPORTANT : l'étudiant doit **obligatoirement** choisir le projet numérique dans l'UE16 s'il opte pour l'UE20 comme spécialisation de son semestre 2, quel que soit l'enseignement suivi dans cette UE. A l'inverse, si l'étudiant choisit le projet numérique en UE16, il n'est pas obligé de s'orienter vers l'UE20 comme spécialisation.

Par ailleurs, l'étudiant doit avoir choisi l'UE10 comme spécialisation du semestre 1 s'il veut suivre l'UE20 au semestre 2.

2- Contrôle des connaissances

Article 3 : La convocation aux examens se fera par le biais de l'Environnement Numérique de Travail et du site internet.

Article 4 : Dans chaque unité d'enseignement, il est organisé un contrôle des connaissances conforme aux articles 7 et 8 du présent règlement pédagogique.

Article 5 : Chaque unité d'enseignement est définitivement acquise et capitalisable dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne. Au sein de chaque unité d'enseignements, la compensation entre les notes obtenues en application de l'article 4 s'effectue sans note éliminatoire.

Article 6 : Un semestre de la Spécialité Droit des Affaires est validé dès lors que l'étudiant a obtenu la moyenne générale compensée entre toutes les unités d'enseignements.

IMPORTANT : Les semestres ne se compensent pas et les unités d'enseignement ne se compensent pas au sein du semestre. Seules les matières (ECUE) se compensent entre elles pour valider une UE.

Les étudiants **non admis au semestre** conservent les unités d'enseignement acquises. Les étudiants ajournés à l'année redoublent en conservant les unités acquises et repassent toutes les matières dans les unités non acquises.

L'admission au Master 1 est conditionnée par la validation de chacun des deux semestres de M1. Toute année est validée dès lors que la moyenne annuelle est au moins équivalente à 10/20 (et 60 crédits ECTS obtenus). **L'admission dans ce M1 n'entraîne pas de plein droit l'accès au M2.**

Article 7 : Notation des épreuves d'examen

Toutes les UE sont affectées d'un coefficient 1 et l'ensemble des épreuves est noté sur 20. Les étudiants dispensés d'assiduité aux TD verront leurs épreuves terminales doubler. La note de contrôle terminal (CT) et la note de TD font une moyenne globale pour chaque matière. Chaque moyenne de matière est utilisée pour calculer la moyenne de l'UE. La présence aux TD est obligatoire : 2 absences non justifiées peuvent entraîner un zéro.

Article 8 : Nature et durée des épreuves

Semestre 1

UE 1 à UE 5 : Les étudiants subiront, en fin de semestre, 3 épreuves écrites de 3 heures pour les matières choisies en TD et 2 oraux pour les matières proposées et non choisies en TD.

UE 6 : Une note de contrôle continu sera attribuée à l'Anglais ainsi qu'à l'élément optionnel choisi.

UE 7 à UE 10 : Les modalités d'évaluation varient selon les spécialisations choisies par l'étudiant (cf tableau).

UE 7 : Les étudiants subiront, en fin de semestre, 1 épreuve écrite d'une heure pour *Propriétés industrielles* et une épreuve écrite d'1h30 pour *Global Law*.

UE 8 : Les étudiants subiront, en fin de semestre, 1 épreuve écrite de 3 heures.

UE 9 : Les étudiants subiront, en fin de semestre, 1 oral.

UE 10 : Une note de contrôle continu sera attribuée à l'enseignement choisi par l'étudiant.

Semestre 2

UE 11 à UE 15 : Les étudiants subiront, en fin de semestre, 3 épreuves écrites de 3 heures pour les matières choisies en TD et 2 oraux pour les matières proposées et non choisies en TD.

UE 16 : Une note de contrôle continu sera attribuée à l'Anglais ainsi qu'à l'élément optionnel choisi.

UE 17 à UE 20 : Les modalités d'évaluation varient selon les spécialisations choisies par l'étudiant (cf tableau).

UE 17 : Les étudiants subiront, en fin de semestre, 1 épreuve écrite d'une heure pour *Droit pénal spécial 2* et une épreuve écrite de 2 heures pour *Droit boursier et du financement*.

UE 18 : Les étudiants subiront, en fin de semestre, 1 épreuve écrite d'une heure.

UE 19 : Les étudiants subiront, en fin de semestre, 1 épreuve écrite d'une heure.

UE 20 : Une note de contrôle continu sera attribuée à l'enseignement choisi par l'étudiant.

Article 9 : Contrôle continu

Chaque matière de TD donne lieu à une notation continue sur 2 notes minimum (participation, écrit, oral, etc.)

Article 10 : Bonus facultatifs. Les étudiants peuvent bénéficier d'une bonification (max. de 0.25 points) qui s'ajoute à la moyenne semestrielle. Les bonus ne peuvent être cumulés sur un même semestre.

**LE DIPLOME DE MASTER 1 NE PEUT ETRE OBTENU ET DÉLIVRÉ
QU'APRÈS VALIDATION DES 2 SEMESTRES.**

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter :

Faculté de Droit et Science Politique – Bureau des Masters 1 (B. 112 bis) – Av. Doyen Trotabas - 06050 Nice cedex 1
Tel : +33 04.89.15.25.35 ou +33 04.89.15.25.25 – Courriel : droit.scolarité.master1@unice.fr – Web : droit.unice.fr

UE et Matières	Épreuves terminales	Notation terminale	Notation continue (TD)	Coefficient des matières	Notation de l'UE	Crédits ECTS
SEMESTRE 1						
UE OBLIGATOIRES : 3 enseignements obligatoires avec TD + 2 oraux au choix parmi les UE suivantes :						
UE 1 : DROIT ET MARCHÉS 1	1 ÉCRIT ou 1 ORAL		2 évaluations min		/20 (Coef. 1)	3
1 enseignement obligatoire avec ou sans TD :						
- Droit économique CM+TD	écrit de 3h	/20	/20	1		
- Droit économique CM	oral					
UE 2 : DROIT ET MARCHÉS 2	1 ÉCRIT ou 1 ORAL		2 évaluations min		/20 (Coef. 1)	3
1 enseignement obligatoire avec ou sans TD :						
- Droit de la concurrence CM+TD	écrit de 3h	/20	/20	1		
- Droit de la concurrence CM	oral					
UE 3 : DROIT DU FINANCEMENT 1	1 ÉCRIT ou 1 ORAL		2 évaluations min		/20 (Coef. 1)	3
1 enseignement obligatoire avec ou sans TD :						
- Droit des assurances CM+TD	écrit de 3h	/20	/20	1		
- Droit des assurances CM	oral					
UE 4 : DROIT DU FINANCEMENT 2	1 ÉCRIT ou 1 ORAL		2 évaluations min		/20 (Coef. 1)	3
1 enseignement obligatoire avec ou sans TD :						
- Droit bancaire CM+TD	écrit de 3h	/20	/20	1		
- Droit bancaire CM	oral					
UE 5 : DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ	1 ÉCRIT ou 1 ORAL		2 évaluations min		/20 (Coef. 1)	3
1 enseignement obligatoire avec ou sans TD :						
- Droit international privé CM+TD	écrit de 3h	/20	/20	1		
- Droit international privé CM	oral					
UE 6 : PPR			2 évaluations min		/20 (Coef. 1)	9
1 élément obligatoire :						
- Anglais			/20	1		
1 élément optionnel au choix parmi :						
- Droit des affaires : Note de synthèse			/20	1		
- Droit numérique : Projet numérique						
UE OPTIONNELLES : 2 spécialisations au choix parmi les UE suivantes :						
UE 7 : SPÉCIALISATION EN DROIT DES AFFAIRES	2 ÉCRITS				/20 (Coef. 1)	3
2 enseignements obligatoires :						
- Propriétés industrielles CM	écrit d'1h	/20		1		
- Global law CM	écrit d'1h30	/20		1		
UE 8 : PROCÉDURE CIVILE	1 ÉCRIT		2 évaluations min		/20 (Coef. 1)	3
1 enseignement obligatoire avec TD :						
- Procédure civile 1 CM+TD	écrit de 3h	/20	/20	1		
UE 9 : PRINCIPES COMPTABLES FONDAMENTAUX	1 ORAL				/20 (Coef. 1)	3
1 enseignement obligatoire :						
- Principes comptables CM	oral	/20		1		
UE 10 : MINEURE DS4H			2 à 3 évaluations min		/20 (Coef. 1)	3
1 enseignement obligatoire au choix parmi :						
- Entrepreneurship						
- Mubiquitous and Big Data Systems			/20	1		
- Introduction to Machine Learning						
- Technological challenge in the IoT domain						
TOTAL SEMESTRE 1					/20	30

SEMESTRE 2						
UE OBLIGATOIRES : 3 enseignements obligatoires avec TD + 2 oraux au choix parmi les UE suivantes :						
UE 11 : ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ	1 ÉCRIT ou 1 ORAL		2 évaluations min		/20 (Coef. 1)	3
1 enseignement obligatoire avec ou sans TD :						
- Droit des entreprises en difficulté CM+TD	écrit de 3h	/20	/20	1		
- Droit des entreprises en difficulté CM	oral					
UE 12 : RÉGULATION 1	1 ÉCRIT ou 1 ORAL		2 évaluations min		/20 (Coef. 1)	3
1 enseignement obligatoire avec ou sans TD :						
- Droit de la consommation et de la distribution CM+TD	écrit de 3h	/20	/20	1		
- Droit de la consommation et de la distribution CM	oral					
UE 13 : RÉGULATION 2	1 ÉCRIT ou 1 ORAL		2 évaluations min		/20 (Coef. 1)	3
1 enseignement obligatoire avec ou sans TD :						
- Droit de l'environnement CM+TD	écrit de 3h	/20	/20	1		
- Droit de l'environnement CM	oral					
UE 14 : INTERNATIONALISATION DES ÉCHANGES 1	1 ÉCRIT ou 1 ORAL		2 évaluations min		/20 (Coef. 1)	3
1 enseignement obligatoire avec ou sans TD :						
- Droit du commerce international CM+TD	écrit de 3h	/20	/20	1		
- Droit du commerce international CM	oral					
UE 15 : INTERNATIONALISATION DES ÉCHANGES 2	1 ÉCRIT ou 1 ORAL		2 évaluations min		/20 (Coef. 1)	3
1 enseignement obligatoire avec ou sans TD :						
- Droit des transports (maritimes et terrestres) CM+TD	écrit de 3h	/20	/20	1		
- Droit des transports (maritimes et terrestres) CM	oral					
UE 16 : PPR			2 évaluations min		/20 (Coef. 1)	9
1 élément obligatoire :						
Anglais			/20	1		
1 élément optionnel au choix parmi :						
- Droit des affaires : Note de synthèse			/20	1		
- Droit numérique : Projet numérique						
UE OPTIONNELLES : 2 spécialisations au choix parmi les UE suivantes :						
UE 17 : SPÉCIALISATION EN DROIT DES AFFAIRES	2 ÉCRITS				/20 (Coef. 1)	3
2 enseignements obligatoires :						
- Droit pénal spécial 2 CM	écrit d'1h	/20		1		
- Droit boursier et du financement CM	écrit de 2h	/20		1		
UE 18 : FISCALITÉ	1 ÉCRIT				/20 (Coef. 1)	3
1 enseignement obligatoire :						
- Fiscalité des entreprises CM	écrit d'1h	/20		1		
UE 19 : PROCÉDURE CIVILE	1 ÉCRIT				/20 (Coef. 1)	3
1 enseignement obligatoire :						
- Procédure civile 2 CM	écrit d'1h			1		
UE 20 : MINEURE DS4H			2 à 3 évaluations min		/20 (Coef. 1)	3
1 enseignement obligatoire au choix parmi :						
- Digital IP and Law						
- Sensors and Network devices						
- Digital Strategy			/20	1		
- Technological challenge in the IoT domain						
- Mobiquitous and Big Data Systems						
TOTAL SEMESTRE 2					/20	30